

**Communauté de Communes
de la Ténarèze**
1 Quai Laboupillère
32100 Condom
Tel : 05.62.28.73.53
Fax : 05.62.68.27.41
Email : www.cc-tenareze.fr



REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

MAI 2015



REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Nom de l'autorité territoriale : La Communauté de Communes de la Ténarèze

Nom du responsable d'unité ou de service : M. Olivier PAUL

Nom de l'assistant de prévention chargé de la tenue du registre : M. Eric GRAMONT

Le registre des dangers graves et imminents doit être mis à la disposition de tous les agents, dans tous les services ou unités quels que soient les effectifs, afin de pouvoir consigner toutes les situations où un agent a exercé son droit de retrait. Il décrit la nature du droit de retrait ainsi que les moyens de prévention pris pour pallier la cause de ce retrait (le cas échéant).

Sommaire :

- Qu'est ce que le droit de retrait ?.....Page 3
- Quelle est la procédure ?.....Page 3
- Quelles sont les issues possibles de cette procédure ?.....Page 4
- Références juridiques.....Page 4
- Schéma de la procédure du droit de retrait.....Page 5
- Fiches vierges.....Page 6

| LIEU DE CONSULTATION | PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'UTILISATION DU REGISTRE |
|----------------------|--|
| | |

○ Qu'est-ce que le droit de retrait ?

Il s'agit de la possibilité pour l'agent de se retirer de sa situation de travail en cas de danger grave et imminent ou s'il constate une défectuosité dans les systèmes de protection.

L'exercice du droit de retrait est conditionné à la présence simultanée de quatre conditions, avec obligation d'alerte à la suite du retrait de la situation de travail :

- danger grave ;
- imminence du danger ;
- motif raisonnable ;
- ne pas créer une nouvelle situation de danger.

Attention, l'exercice du droit de retrait ne peut pas s'exercer pour les cadres d'emplois des **sapeurs pompiers**, de la **police municipale** et des **gardes champêtres lors de leurs missions de sécurité des biens et des personnes**.

○ Quelle est la procédure ? *Voir le Schéma page 5*

Le droit de retrait fait l'objet d'une procédure stricte, décrite par l'article 5-2 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Le signalement du danger constitue la première phase de cette procédure, appelée également la «phase d'alerte». L'alerte est déclenchée :

- soit par l'agent confronté à un danger qui en informe • immédiatement son supérieur hiérarchique.
- soit par un membre du CT/CHSCT de sa propre initiative, ou prévenu notamment par l'agent qui a exercé son droit de retrait, après avoir constaté la réalité du danger grave et imminent. Il en avise aussitôt l'autorité territoriale.

Dans les deux cas, le signalement sera formulé par écrit dans ce registre spécifique des «dangers graves et imminents».

Après avoir signalé le danger, l'agent concerné peut donc se retirer de sa situation de travail. Bien entendu « l'autorité territoriale (ou son représentant) ne peut demander à l'agent de reprendre son activité dans une situation de danger grave et imminent».

Une fois le signalement du danger effectué, une enquête doit immédiatement être engagée, à l'initiative de l'autorité territoriale ou de son représentant: il s'agit de la deuxième phase de la procédure. Si le signalement émane d'un membre du CT/CHSCT, ce comité doit obligatoirement être associé à l'enquête. Néanmoins, la présence d'un membre du CT/CHSCT est fortement préconisée lors du déroulement de l'enquête, quelle que soit la personne qui aura effectué le signalement du danger grave et imminent. L'autorité territoriale doit, par la suite, prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation, le comité compétent en étant informé.

La procédure peut être simple et rapide, c'est le cas lorsque l'agent se retire en alertant son supérieur hiérarchique (voire son autorité territoriale) avec lequel il fait cesser le danger grave et imminent. La procédure pour l'exercice du droit d'alerte et de retrait est alors close.

C'est en cas de désaccord, que la procédure s'enclenche réellement.

○ Quelles sont les issues possibles de cette procédure ?

Lorsque la situation de danger grave et imminent a été confirmée, le retrait de l'agent est **justifié**, aucune sanction ne peut être prise à son encontre et aucune retenue de rémunération ne peut lui être appliquée.

Si la procédure n'aboutit pas, que le désaccord subsiste et que l'agent persiste dans son droit, il peut motiver son action en justice.

Mais lorsque le retrait de l'agent a été considéré comme étant **injustifié**, ou que la situation de danger grave et imminent ne persiste plus, l'autorité territoriale pourra, si nécessaire, mettre en demeure l'agent de reprendre le travail, sous peine de mise en œuvre des procédures statutaires.

○ Références juridiques

Articles 5-1 à 5-4 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territorial.

Procédure de droit de retrait

Art. 5-2 du décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié

①

L'**autorité territoriale** prend des mesures et donne les instructions nécessaires pour permettre aux agents, en cas de danger grave et imminent, d'arrêter leur activité et de se mettre en sécurité en quittant immédiatement leur lieu de travail.

Aucune sanction ne peut être prise, **aucune retenue de rémunération** ne peut être effectuée à l'encontre d'agents qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour leur vie ou pour leur santé ou parce qu'ils ont constaté une défectuosité dans les systèmes de protection.

La faculté ouverte au présent article doit s'exercer de telle manière qu'elle ne puisse créer pour autrui une nouvelle situation de danger grave et imminent.

L'autorité ne peut demander à l'agent de reprendre son activité dans une situation de travail présentant un danger grave et imminent.

②

Les avis de retrait pour cause de danger grave et imminent sont consignés dans un registre spécial coté et ouvert au timbre du CT/CHSCT. Sous la responsabilité de l'autorité territoriale, ce registre est tenu à la disposition des membres de ce comité et de tout agent qui est intervenu en application du droit de retrait.

Tout avis figurant sur le registre doit être daté et signé et comporter l'indication des postes de travail concernés, de la nature du danger et de sa cause, du nom de la ou des personnes exposées. Les mesures prises par l'autorité territoriale y sont également consignées.

③

L'intervention prévue aux alinéas 4 et 5 de l'article 5-2 donne lieu à un rapport adressé conjointement à l'autorité territoriale, au CT/CHSCT et à l'ACFI. Ce rapport indique, s'il y a lieu, les manquements en matière d'hygiène et de sécurité et les mesures proposées pour remédier à la situation.

④

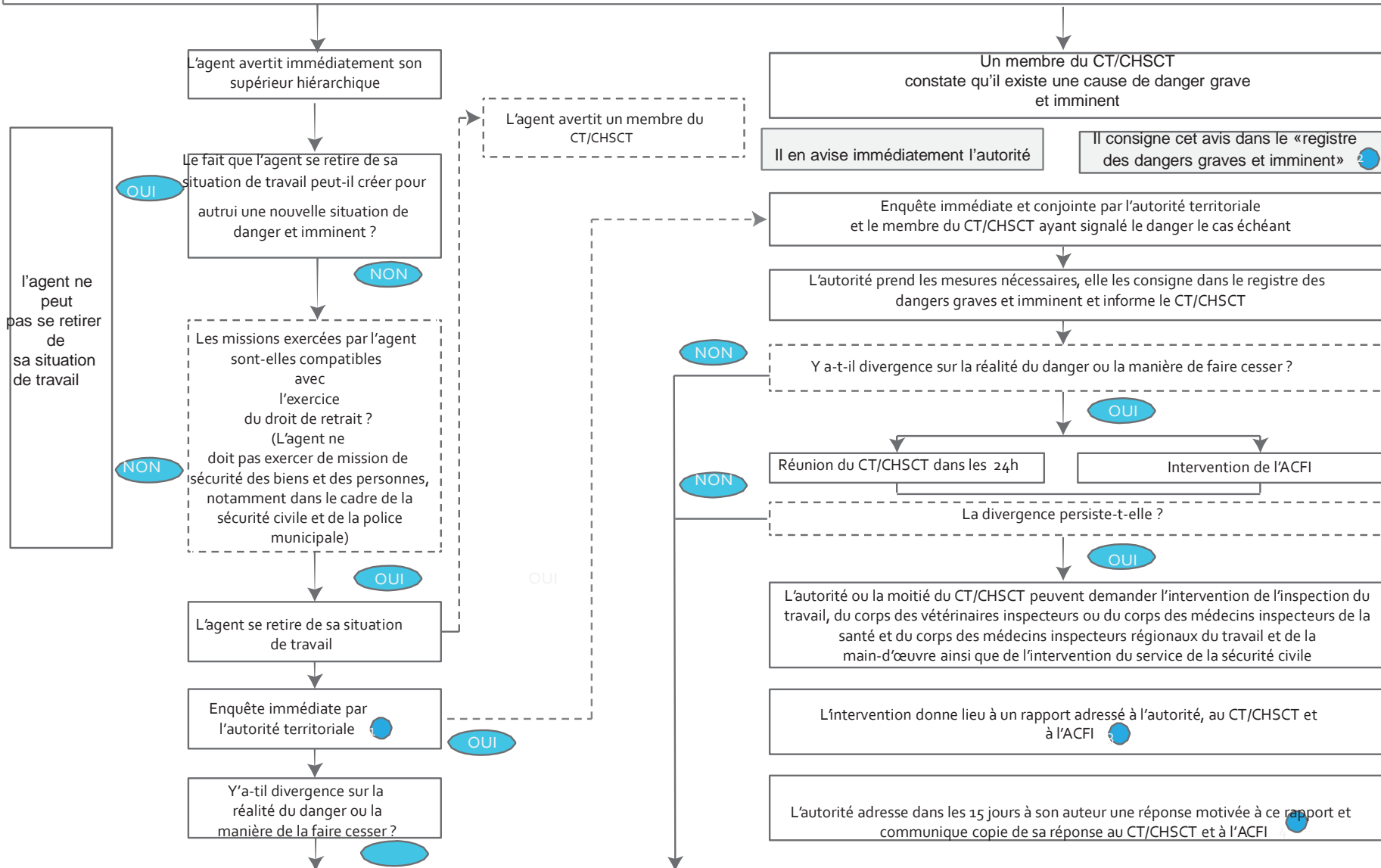
L'autorité territoriale adresse **dans les quinze jours** à l'auteur du rapport une réponse motivée indiquant :

- les mesures prises immédiatement après l'enquête prévue au premier alinéa du présent article,
- les mesures prises à la suite de l'avis émis par le CT/CHSCT réuni en urgence,
- les mesures prises au vu du rapport,
- les mesures qu'elle va prendre et le calendrier de leur mise en œuvre.

L'autorité territoriale communique, **dans le même délai**, copie de sa réponse au CT/CHSCT ainsi qu'à l'ACFI.

Le régime de réparation applicable en cas de faute inexcusable de l'employeur définie à l'article L. 452-1 du code de la sécurité sociale est de droit pour les agents relevant du régime général de la sécurité sociale ou du régime de la mutualité sociale agricole qui seraient victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle alors qu'eux-mêmes ou un membre du CT/CHSCT avaient signalé au chef du service ou à son représentant le risque qui s'est matérialisé.

Situation de travail présentant un danger grave et imminent ou constat de défauts dans les systèmes de protection



REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Partie 1 (seules les parties non colorées sont à remplir par les agents)

Collectivité ou établissement concerné :

Service concerné :

Poste(s) de travail concerné(s) :

Agent(s) exposé(s) :

Nom et grade :

Nom et grade :

Nom et grade :

Description du danger grave et imminent encouru par le ou les agents (nature et cause du danger)

Date :Heure :

Autorité hiérarchique ayant été alertée

Nom et grade :

Date et heure :

Autorité territoriale ayant été alertée

Nom et qualité :

Date et heure :

Motivation du désaccord de l'autorité territoriale sur la réalité du danger ou sur les mesures à prendre pour faire cesser le danger

Date :Heure :

Transmission immédiate au CT/CHSCT en cas de désaccord

Fait leà (heure).....

Signature de l'agent

**Signature de l'autorité
hiérarchique**

**Signature de l'autorité
territoriale**

REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Partie 2 (seules les parties non colorées sont à remplir par les agents)

Mesure(s) prise(s) dans l'immédiat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Sont-elles définitives ? oui non

Si non, quelles autres mesures sont envisagées, et dans quel délai ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Transmission immédiate au CT/CHSCT en cas de désaccord

Fait le à (heure).....

Signature de l'autorité territoriale

Réception et visa du CT/CHSCT

REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Partie 1 (seules les parties non colorées sont à remplir par les agents)

Collectivité ou établissement concerné :

Service concerné :

Poste(s) de travail concerné(s) :

Agent(s) exposé(s) :

Nom et grade :

Nom et grade :

Nom et grade :

Description du danger grave et imminent encouru par le ou les agents (nature et cause du danger)

Date :Heure :

Autorité hiérarchique ayant été alertée

Nom et grade :

Date et heure :

Autorité territoriale ayant été alertée

Nom et qualité :

Date et heure :

Motivation du désaccord de l'autorité territoriale sur la réalité du danger ou sur les mesures à prendre pour faire cesser le danger

Date :Heure :

Transmission immédiate au CT/CHSCT en cas de désaccord

Fait leà (heure).....

Signature de l'agent

**Signature de l'autorité
hiérarchique**

**Signature de l'autorité
territoriale**

REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Partie 2 (seules les parties non colorées sont à remplir par les agents)

Mesure(s) prise(s) dans l'immédiat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Sont-elles définitives ? oui non

Si non, quelles autres mesures sont envisagées, et dans quel délai ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Transmission immédiate au CT/CHSCT en cas de désaccord

Fait le à (heure).....

**Signature de l'autorité
territoriale**

**Réception et visa du
CT/CHSCT**

REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Partie 1 (seules les parties non colorées sont à remplir par les agents)

Collectivité ou établissement concerné :

Service concerné :

Poste(s) de travail concerné(s) :

Agent(s) exposé(s) :

Nom et grade :

Nom et grade :

Nom et grade :

Description du danger grave et imminent encouru par le ou les agents (nature et cause du danger)

Date :Heure :

Autorité hiérarchique ayant été alertée

Nom et grade :

Date et heure :

Autorité territoriale ayant été alertée

Nom et qualité :

Date et heure :

Motivation du désaccord de l'autorité territoriale sur la réalité du danger ou sur les mesures à prendre pour faire cesser le danger

Date :Heure :

Transmission immédiate au CT/CHSCT en cas de désaccord

Fait leà (heure).....

Signature de l'agent

**Signature de l'autorité
hiérarchique**

**Signature de l'autorité
territoriale**

REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Partie 2 (seules les parties non colorées sont à remplir par les agents)

Mesure(s) prise(s) dans l'immédiat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Sont-elles définitives ? oui non

Si non, quelles autres mesures sont envisagées, et dans quel délai ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Transmission immédiate au CT/CHSCT en cas de désaccord

Fait le à (heure).....

Signature de l'autorité territoriale

Réception et visa du CT/CHSCT

REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Partie 1 (seules les parties non colorées sont à remplir par les agents)

Collectivité ou établissement concerné :

Service concerné :

Poste(s) de travail concerné(s) :

Agent(s) exposé(s) :

Nom et grade :

Nom et grade :

Nom et grade :

Description du danger grave et imminent encouru par le ou les agents (nature et cause du danger)

Date :Heure :

Autorité hiérarchique ayant été alertée

Nom et grade :

Date et heure :

Autorité territoriale ayant été alertée

Nom et qualité :

Date et heure :

Motivation du désaccord de l'autorité territoriale sur la réalité du danger ou sur les mesures à prendre pour faire cesser le danger

Date :Heure :

Transmission immédiate au CT/CHSCT en cas de désaccord

Fait leà (heure).....

Signature de l'agent

**Signature de l'autorité
hiérarchique**

**Signature de l'autorité
territoriale**

REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Partie 2 (seules les parties non colorées sont à remplir par les agents)

Mesure(s) prise(s) dans l'immédiat :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sont-elles définitives ? oui non

Si non, quelles autres mesures sont envisagées, et dans quel délai ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Transmission immédiate au CT/CHSCT en cas de désaccord
Fait leà (heure).....

Signature de l'autorité territoriale

Réception et visa du CT/CHSCT



REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Partie 1 (seules les parties non colorées sont à remplir par les agents)

Collectivité ou établissement concerné :

Service concerné :

Poste(s) de travail concerné(s) :

.....

Agent(s) exposé(s) :

Nom et grade :

Nom et grade :

Nom et grade :

Description du danger grave et imminent encouru par le ou les agents (nature et cause du danger)

Date :Heure :

.....

.....

| | |
|--|--|
| Autorité hiérarchique ayant été alertée | Autorité territoriale ayant été alertée |
| Nom et grade : | Nom et qualité : |
| Date et heure : | Date et heure : |

Motivation du désaccord de l'autorité territoriale sur la réalité du danger ou sur les mesures à prendre pour faire cesser le danger

Date :Heure :

.....

.....

Transmission immédiate au CT/CHSCT en cas de désaccord

Fait leà (heure).....

Signature de l'agent

Signature de l'autorité hiérarchique

Signature de l'autorité territoriale

REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Partie 2 (seules les parties non colorées sont à remplir par les agents)

Mesure(s) prise(s) dans l'immédiat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Sont-elles définitives ? oui non

Si non, quelles autres mesures sont envisagées, et dans quel délai ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Transmission immédiate au CT/CHSCT en cas de désaccord

Fait le à (heure).....

**Signature de l'autorité
territoriale**

**Réception et visa du
CT/CHSCT**

REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Partie 1 (seules les parties non colorées sont à remplir par les agents)

Collectivité ou établissement concerné :

Service concerné :

Poste(s) de travail concerné(s) :

Agent(s) exposé(s) :

Nom et grade :

Nom et grade :

Nom et grade :

Description du danger grave et imminent encouru par le ou les agents (nature et cause du danger)

Date :Heure :

Autorité hiérarchique ayant été alertée

Nom et grade :

Date et heure :

Autorité territoriale ayant été alertée

Nom et qualité :

Date et heure :

Motivation du désaccord de l'autorité territoriale sur la réalité du danger ou sur les mesures à prendre pour faire cesser le danger

Date :Heure :

Transmission immédiate au CT/CHSCT en cas de désaccord

Fait leà (heure).....

Signature de l'agent

**Signature de l'autorité
hiérarchique**

**Signature de l'autorité
territoriale**

REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Partie 2 (seules les parties non colorées sont à remplir par les agents)

Mesure(s) prise(s) dans l'immédiat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Sont-elles définitives ? oui non

Si non, quelles autres mesures sont envisagées, et dans quel délai ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Transmission immédiate au CT/CHSCT en cas de désaccord

Fait leà (heure).....

Signature de l'autorité territoriale

Réception et visa du CT/CHSCT



REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Partie 1 (seules les parties non colorées sont à remplir par les agents)

Collectivité ou établissement concerné :

Service concerné :

Poste(s) de travail concerné(s) :

.....

Agent(s) exposé(s) :

Nom et grade :

Nom et grade :

Nom et grade :

Description du danger grave et imminent encouru par le ou les agents (nature et cause du danger)

Date :Heure :

.....

.....

| | |
|--|--|
| Autorité hiérarchique ayant été alertée | Autorité territoriale ayant été alertée |
| Nom et grade : | Nom et qualité : |
| Date et heure : | Date et heure : |

Motivation du désaccord de l'autorité territoriale sur la réalité du danger ou sur les mesures à prendre pour faire cesser le danger

Date :Heure :

.....

.....

Transmission immédiate au CT/CHSCT en cas de désaccord

Fait leà (heure).....

Signature de l'agent

Signature de l'autorité hiérarchique

Signature de l'autorité territoriale

REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Partie 2 (seules les parties non colorées sont à remplir par les agents)

Mesure(s) prise(s) dans l'immédiat :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sont-elles définitives ? oui non

Si non, quelles autres mesures sont envisagées, et dans quel délai ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Transmission immédiate au CT/CHSCT en cas de désaccord
Fait leà (heure).....

Signature de l'autorité territoriale

Réception et visa du CT/CHSCT

REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Partie 1 (seules les parties non colorées sont à remplir par les agents)

Collectivité ou établissement concerné :

Service concerné :

Poste(s) de travail concerné(s) :

Agent(s) exposé(s) :

Nom et grade :

Nom et grade :

Nom et grade :

Description du danger grave et imminent encouru par le ou les agents (nature et cause du danger)

Date :Heure :

Autorité hiérarchique ayant été alertée

Nom et grade :

Date et heure :

Autorité territoriale ayant été alertée

Nom et qualité :

Date et heure :

Motivation du désaccord de l'autorité territoriale sur la réalité du danger ou sur les mesures à prendre pour faire cesser le danger

Date :Heure :

Transmission immédiate au CT/CHSCT en cas de désaccord

Fait leà (heure).....

Signature de l'agent

**Signature de l'autorité
hiérarchique**

**Signature de l'autorité
territoriale**

REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Partie 2 (seules les parties non colorées sont à remplir par les agents)

Mesure(s) prise(s) dans l'immédiat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Sont-elles définitives ? oui non

Si non, quelles autres mesures sont envisagées, et dans quel délai ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Transmission immédiate au CT/CHSCT en cas de désaccord

Fait le à (heure).....

**Signature de l'autorité
territoriale**

**Réception et visa du
CT/CHSCT**

REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Partie 1 (seules les parties non colorées sont à remplir par les agents)

Collectivité ou établissement concerné :

Service concerné :

Poste(s) de travail concerné(s) :

Agent(s) exposé(s) :

Nom et grade :

Nom et grade :

Nom et grade :

Description du danger grave et imminent encouru par le ou les agents (nature et cause du danger)

Date :Heure :

Autorité hiérarchique ayant été alertée

Nom et grade :

Date et heure :

Autorité territoriale ayant été alertée

Nom et qualité :

Date et heure :

Motivation du désaccord de l'autorité territoriale sur la réalité du danger ou sur les mesures à prendre pour faire cesser le danger

Date :Heure :

Transmission immédiate au CT/CHSCT en cas de désaccord

Fait leà (heure).....

Signature de l'agent

**Signature de l'autorité
hiérarchique**

**Signature de l'autorité
territoriale**

REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Partie 2 (seules les parties non colorées sont à remplir par les agents)

Mesure(s) prise(s) dans l'immédiat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Sont-elles définitives ? oui non

Si non, quelles autres mesures sont envisagées, et dans quel délai ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Transmission immédiate au CT/CHSCT en cas de désaccord

Fait le à (heure).....

**Signature de l'autorité
territoriale**

**Réception et visa du
CT/CHSCT**

REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Partie 1 (seules les parties non colorées sont à remplir par les agents)

Collectivité ou établissement concerné :

Service concerné :

Poste(s) de travail concerné(s) :

Agent(s) exposé(s) :

Nom et grade :

Nom et grade :

Nom et grade :

Description du danger grave et imminent encouru par le ou les agents (nature et cause du danger)

Date :Heure :

Autorité hiérarchique ayant été alertée

Nom et grade :

Date et heure :

Autorité territoriale ayant été alertée

Nom et qualité :

Date et heure :

Motivation du désaccord de l'autorité territoriale sur la réalité du danger ou sur les mesures à prendre pour faire cesser le danger

Date :Heure :

Transmission immédiate au CT/CHSCT en cas de désaccord

Fait leà (heure).....

Signature de l'agent

**Signature de l'autorité
hiérarchique**

**Signature de l'autorité
territoriale**

REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Partie 2 (seules les parties non colorées sont à remplir par les agents)

Mesure(s) prise(s) dans l'immédiat :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sont-elles définitives ? oui non

Si non, quelles autres mesures sont envisagées, et dans quel délai ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Transmission immédiate au CT/CHSCT en cas de désaccord
Fait le à (heure).....

Signature de l'autorité territoriale

Réception et visa du CT/CHSCT